

**- TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Envoyé en préfecture le 15/07/2021

Reçu en préfecture le 15/07/2021

Affiché le

ID : 039-200090801-20210708-D_2021_022-DE



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DÉLIBÉRATION N°2021-022**

SÉANCE DU JEUDI 8 JUILLET 2021

Nombre de membres :

En exercice : 25

Présents : 17

Pouvoirs : 5

Date de convocation : 29/06/2021

Date d'affichage : 13/07/2021

Votants :	22	Pour :	22	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	-----------	--------	-----------	----------	----------	---------------	----------

L'an deux mille vingt et un, **le huit juillet**, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de La Tour du Meix, sous la présidence de **Monsieur MOREL Denis -Vice -Président**

Délégués présents : AUDIBERT Thierry, BERREZ Evelyne, BLEUZE Michel, BRANCHY Isabelle, BROCHOIRE Myrtille, CAPELLI Célestin, GAUTHIER-PACOUD Sandrine, GRAS Françoise, LUSSIANA Eddy, MOREL Alain, MOREL Denis, PARIS Robert, PUGET Ginette, RENAUX Marie-Louise, ROTA Josiane, RUDE Bernard, SARRAN Jean-Louis.

Excusés : CANTALOUBE Daniel, JACQUES Jean-Claude, MONNERET-LUQUET Jocelyne,

Excusés ayant donné pouvoir : CLOSCAVET Marie-Claire à RENAUX Marie-Louise ; ETCHEGARAY Josiane à ROTA Josiane, PANISSET Maryline à BRANCHY Isabelle, PANSERI Marianne à BERREZ Evelyne, PROST Philippe à MOREL Denis

Secrétaire de séance : ROTA Josiane

Objet : PROGRAMME SENIORS EN VACANCES

Rapporteur : MOREL Denis Vice-Président

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Les 4 ex CIAS composant le CIAS Terre d'Emeraude organisaient chacun un séjour en partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances dans le cadre du dispositif Séniors en vacances ayant pour vocation de rompre l'isolement des personnes âgées et de créer du lien social.

Ce programme offre l'opportunité aux séniors du territoire de Terre d'Emeraude Communauté de bénéficier de vacances, à des tarifs préférentiels.

En 2021, compte tenu du contexte sanitaire le CIAS de Terre d'Emeraude participe à ce programme, en organisant 2 séjours.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE RESERVER un séjour du 25 septembre au 2 octobre 2021 à la résidence Miléade de Morzine pour un montant total estimé à 22 400 € comprenant l'hébergement, les excursions, la taxe de séjour et l'assurance annulation.

DE RESERVER un séjour du 9 au 16 octobre 2021 à la résidence Miléade de Port Manech pour un montant total estimé à 22 400 € comprenant l'hébergement, les excursions, la taxe de séjour et l'assurance annulation.

DE RETENIR la société BULLY Autocar pour le transport des voyages sur les 2 destinations au tarif de 1850 € pour Morzine et 5250 € pour Port Manech.

DE FIXER le tarif du séjour par personne non-imposable à 316 € pour Morzine et 370 € pour Port Manech comprenant l'hébergement, les excursions, la taxe de séjour, l'assurance annulation, le transport et l'accompagnement.

DE FIXER le tarif du séjour par personne imposable à 475 € pour Morzine et 540 € pour Port Manech comprenant l'hébergement, les excursions, la taxe de séjour, l'assurance annulation, le transport et l'accompagnement.

DE DIRE que la facturation de l'acompte de 25 % se fera à réception de la validation de l'inscription et le solde 15 jours avant le départ.

DE PRENDRE EN CHARGE les frais de séjours (hébergement, excursions, taxe de séjour et transport) des accompagnatrices.

DE CHARGER Monsieur le Président ou le Vice-Président de signer les pièces liées à ces opérations.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,



Le Vice-Président

